

---

**ANNALES DE BOURGOGNE**TOME LXI — ANNÉE 1989

---

---

**LA BATAILLE RANGÉE DANS LA TACTIQUE  
DES ARMÉES BOURGUIGNONNES  
AU DÉBUT DU 15<sup>e</sup> SIÈCLE :  
ESSAI DE SYNTHÈSE**

---

*Résumé.* — En s'appuyant sur les informations nombreuses et précises fournies par une documentation abondante, il est possible de mener une étude synthétique de la tactique en usage dans les armées des ducs de Bourgogne dans la première moitié du 15<sup>e</sup> siècle (de la bataille d'Othée à celle de Bulgnéville, marquée par la première utilisation en rase campagne de l'artillerie à poudre par les Bourguignons). Une telle étude permet de mettre en lumière certains traits caractéristiques (mise sur pied d'un réseau de renseignement, option défensive, combat à pied, utilisation massive des gens de trait, mouvement de débordement) qui sont la base d'un véritable système tactique. D'autre part, elle donne la possibilité d'appréhender les influences reçues par les chefs de guerre bourguignons, principalement français et anglais, auxquelles viennent s'ajouter les enseignements tirés des grandes batailles rangées de la période : Nicopolis, Othée et Azincourt.

Dans un article paru en 1950, l'historien J.-F. Verbruggen a analysé de façon très complète un document dont le caractère exceptionnel ne lui avait pas échappé<sup>1</sup> : un plan de bataille dressé « en l'ost de monseigneur devant Versailles » le 17 septembre 1417 alors que Jean sans Peur, campant devant Paris, espérait attirer le connétable d'Armagnac hors de la

---

<sup>1</sup>. VERBRUGGEN (J.-F.), "Un plan de bataille du duc de Bourgogne (14 septembre 1417) et la tactique de l'époque", *Revue internationale d'histoire militaire*, t. 20, 1950, p. 443-451. Ce texte figure en copie dans un recueil de pièces concernant les affaires de Bourgogne conservé à la Bibliothèque nationale, Nlles acq. fr. 1278, f° 58 r° sq. ; il a été publié par KERVYN DE LETTENHOVE dans son édition des *Œuvres* de G. Chastellain, t. I, *Chronique*, Bruxelles, 1863, p. 324, note ; Ch. POTVIN en a donné une analyse succincte dans son édition des *Œuvres* de Ghillebert de Lannoy, Bruxelles, 1878, p. 478 sq. ; enfin R. VAUGHAN a également analysé ce document dans son *John the Fearless*, Londres, 1966, p. 148-150.

ville pour lui livrer bataille en rase campagne. Ce document remarquable qui résume les préoccupations tactiques du duc de Bourgogne est loin d'être la seule source d'une étude de la tactique des armées bourguignonnes au début du 15<sup>e</sup> siècle. Si l'on élargit le cadre chronologique aux trois premières décennies de ce siècle, période riche en batailles rangées<sup>1</sup>, on possède en effet une série d'exposés tactiques très clairs dans la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet dont il faut reconnaître la valeur en tant que source de l'histoire militaire bourguignonne<sup>2</sup>.

Monstrelet a fait un récit de la bataille d'Othée (23 septembre 1408) largement tributaire de la relation du combat contenue dans la lettre adressée deux jours après les faits par Jean sans Peur à son frère Antoine, duc de Brabant<sup>3</sup>. Mieux encore, lorsque notre auteur, qui n'hésite pas à insérer dans le corps de sa chronique les textes intégraux de certains documents, rapporte l'ordre de bataille adopté par les Anglo-bourguignons lors de la bataille de Cravant (31 juillet 1423), il cite *in extenso* dans son récit le texte d'une ordonnance élaborée deux jours avant le combat par le maréchal de Bourgogne Jean de Toulangeon et les comtes de Salisbury et de Suffolk<sup>4</sup>.

Les sources ne manquent donc pas, d'autant qu'à titre comparatif et pour compléter les données fournies par les documents d'origine bourguignonne, il est possible de se référer à des exposés tactiques ou à

<sup>1</sup>. Citons parmi les plus importantes rencontres impliquant les armées des ducs de Bourgogne : Othée, 23 sept. 1408 ; assaut du pont de Saint-Cloud, 9 nov. 1411 ; bataille de Saint-Rémy-du-Plain, 10 mai 1412 ; Mons-en-Vimeu, 30 août 1421 ; bataille de Cravant, 31 juil. 1423 ; bataille de Bulgnéville, 2 juil. 1431. La bataille d'Othée a donné lieu à une analyse très précise dans GAIER (Cl.), *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz au Moyen Age*, Bruxelles, 1968, Annexe XVI, p. 312-320.

<sup>2</sup>. L'œuvre de Georges Chastellain offre, pour la présente étude, un intérêt moindre que la chronique de Monstrelet dans la mesure où les récits des batailles y sont plus des développements littéraires que des exposés tactiques. On verra cependant plus bas que la relation que Chastellain fait de la rencontre de Mons-en-Vimeu recèle une indication importante concernant la tactique employée par Philippe le Bon.

<sup>3</sup>. Lettre du duc de Bourgogne donnée en l'ost « sur les champs devant Tongres » le 25 septembre 1408 publiée dans PLANCHER (U.), *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, III, pr. CCLX ; MONSTRELET (E. de), *Chronique*, éd. L. Douët-d'Arcq, Paris, 1857-1862, I, p. 350 sq.

<sup>4</sup>. MONSTRELET, IV, p. 159-160.

des plans de bataille élaborés par des capitaines des armées royales françaises et, en premier lieu, au plan du maréchal Boucicaut rédigé en octobre 1415 à la veille de la rencontre d'Azincourt et dont le texte a été, il y a quelques années, retrouvé et identifié dans les archives de la chancellerie anglaise<sup>1</sup>. De même, il est fort éclairant de comparer les principes tactiques du début du 15e siècle avec ceux que Jean de Bueil a présentés dans son *Jouvencel* vers 1465<sup>2</sup>.

Une documentation relativement abondante permet donc de se faire une idée très précise de la tactique telle qu'elle a pu se développer et évoluer dans les armées royales et bourguignonnes durant les trente premières années du 15e siècle. Il est possible, en particulier, de déterminer ce qui dans cette tactique est propre aux chefs de guerre français et bourguignons et dans quelle mesure ces derniers ont reçu et assimilé l'influence militaire anglaise.

La bataille rangée est l'aboutissement d'une campagne mais les hommes de guerre de la fin du Moyen Age ne recherchent pas ce type d'affrontement à tout prix. De nombreux exemples de refus de la bataille ponctuent l'histoire militaire bourguignonne et ce phénomène est à lier à l'importance des manœuvres d'intimidation qui tiennent une grande place dans la tactique médiévale<sup>3</sup>. Ainsi en juillet 1364, on voit Jean de Montagu, seigneur de Sombernon, alors capitaine général du duché de Bourgogne, franchir la Saône avec une forte troupe pour s'opposer au comte de Montbéliard, gardien du comté de Bourgogne. Il s'avance jusqu'à Gray « pour actandre la bataille contre le conte de Montbeliard qui ne la volt accepter »<sup>4</sup>.

Les armées bourguignonnes au début du 15e siècle agissent souvent en pays ennemi sans intention de livrer bataille, en menant une « course » ou une « chevauchée », sorte de razzia dévastatrice dont le

---

1. PHILLPOTTS (Chr.), "The French plan of battle during the Azincourt campaign", *English Historical Review*, 1984, p. 59-66.

2. Jean de BUEIL, *Le Jouvencel*, éd. C. Favre et L. Lecestre, Paris, 1887-1889, 2 vol.

3. Voir l'exemple de la campagne menée en juil. 1269 par Philippe de Savoie contre le duc de Bourgogne Hugues IV : les deux armées à peine mobilisées sont licenciées sans combattre, le recours aux armes ayant fait place aux négociations, cf. RICHARD (J.), "L'armée des ducs de Bourgogne", *Revue Historique des Armées*, t. 12, 1956, p. 25.

4. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1416, f° 47 v°.

but est d'épuiser et de terrifier l'ennemi ou de le contraindre à faire mouvement dans une direction donnée. Cette tactique qui s'est développée durant tout le cours du 14<sup>e</sup> siècle dans les régions frontalières, et en particulier dans les deux Bourgognes de part et d'autre de la Saône, trouve son origine dans la forme la plus primitive de la guerre médiévale, la « guerre aux vaches ». Au début du 14<sup>e</sup> siècle, ces « courses » sont le fait de petits contingents composés de vassaux du duc, de milices communales ou prévôtales et de gens de guerre prélevés sur les garnisons des châteaux domaniaux réunis à l'appel d'un agent du prince (souvent un bailli). L'expédition en pays ennemi est très brève, ne dépassant pas, bien souvent, une journée et une nuit. Le rayon d'action est donc fort limité : une journée de marche au delà de la frontière pour atteindre une petite place forte ou une agglomération, y commettre le plus de dégâts possible et enlever au passage des captifs et du cheptel<sup>1</sup>.

Au début du 15<sup>e</sup> siècle, l'ampleur de ces « courses » s'est nettement accrue ; c'est ce que montre clairement une opération menée au mois d'août 1408 par une petite armée composée d'éléments hennuyers et bourguignons placée sous les ordres de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, et de Jean, seigneur de Croy, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Cette force, dont l'effectif connu s'élève à plus de 2 500 combattants<sup>2</sup>, était destinée à opérer une brève incursion dans le pays de Liège et « y bouter les feux » pour contraindre les « Haidroits » à lever le siège de Maestricht où se trouvait alors enfermé l'Elu de Liège Jean de Bavière<sup>3</sup>.

Les Burgondo-hennuyers prennent pour objectif le secteur de Fosses et Florennes, région du pays de Liège située entre Sambre et Meuse. Monstrelet a donné de ce fait d'armes une description précise :

---

<sup>1</sup>. Voir l'exemple d'une chevauchée effectuée en 1355 par la commune d'Auxonne : J. RICHARD, *op. cit.* (7, n. 3), p. 26.

<sup>2</sup>. Pour le contingent hennuyer, deux comptes particuliers sont conservés : Arch. dép. Nord, B 12 378 et Arch. nat., KK 524, f° 63 r°. Pour le contingent bourguignon, voir Arch. dép. Côte-d'Or, B 1554, f° 99 r° et 225 v°.

<sup>3</sup>. Les documents financiers bourguignons précisent que le duc a envoyé « plusieurs chevaliers, escuiers et archiers avec et en la compagnie de monseigneur de Henau, bouter les feux pour cuidier fere lever le siege que les Liegeois avoient mis devant la ville de Trect en laquelle estoit monseigneur l'evesque du Liege. Et desquelz chevaliers, escuiers et archiers ledit seigneur de Croy estoit cappitaine ». Arch. dép. Côte-d'Or, B 1554, f° 99 r°.

« Et premierement, ardirent une maison et cense d'une eglise de l'ordre de Cisteaulx, et puis chevauchèrent devers Fosses et Florines et sur tout le pays de la rivière de Sambre, ouquel ilz firent moult grans dommages par feu et par espée. Et de fait prindrent aucunes petites forteresses d'assault, dedens lesquelles furent mis à mort cruellement ceulx qui léans estoient. Et n'estoit lors en icellui pays espargné quelque creature de quelque estat qu'il feust, que tout ne feust mis à l'espée [...]. Et après ce que icellui duc [Guillaume de Bavière] eut moult fort degasté le pays, doubtant que lesdiz Liégeois ne venissent pour le combatre, lesquelz estoient moult puissans et en trop grant nombre, s'en retourna hors d'icellui, embrasant et boutant les feux partout, à tous ses gens, qui estoient grandement remplis de leurs biens qu'ilz avoient trouvez<sup>1</sup> ».

Le déroulement de la « chevauchée » est parfaitement rapporté : les gens de guerre incendient et pillent le pays qu'ils parcourent, exterminant tout ce qu'ils rencontrent, et se retirent rapidement avant l'arrivée de l'ennemi. La volonté de frapper de terreur le plat-pays se traduit par le non-respect des établissements religieux et l'anéantissement des garnisons. Le refus de la bataille rangée fait ici partie d'une intention tactique.

Cette opération d'août 1408 est désignée dans les documents d'origine hennuyère par les termes de « chevauchée » et de « rèse »<sup>2</sup>. Ce dernier terme est également utilisé alors pour désigner le « voyage de Prusse » (*die Reise*) et plus spécifiquement les campagnes militaires menées par les chevaliers teutoniques sur les frontières de Pologne ou de Lituanie qui consistent le plus souvent en chevauchées destructrices menées contre le pays de l'adversaire<sup>3</sup>. Or, nombre de chevaliers et d'écuyers originaires du Hainaut et des principautés bourguignonnes ont, à la fin du 14e siècle et au début du 15e, participé à ces voyages appelés « rèses » aux côtés des « seigneurs de Prusse »<sup>4</sup>. On peut donc

---

<sup>1</sup>. MONSTRELET, I, p. 260-261.

<sup>2</sup>. Voir le compte de Colart Haignet « pour cause de rezes et chevauchies » faites par ordre du comte de Hainaut contre les Liégeois au mois d'août 1408, Arch. dép. Nord, B 12 378.

<sup>3</sup>. Voir le récit d'une telle expédition dans G. de LANNON, *Œuvres* (p. 5, n. 1) p. 24-26.

<sup>4</sup>. DEVILLERS (L.), « Sur les expéditions des comtes de Hainaut et de Hollande en Prusse », *Bull. de la Commission royale d'Histoire*, 4ème s., t. 5, 1878, p. 127-144 ; PARAVICINI (W.), « Die Preußenreisen des europäischen Adels », *Historische Zeitschrift*, t. 132, 1981, p. 25-38 ; B.

légitimement penser que cette tactique s'est enrichie de l'expérience militaire acquise au contact des chevaliers teutoniques.

La "rèse" est le procédé tactique le plus couramment utilisé dans une optique offensive. Lorsqu'au mois de juin 1431, le chancelier de Bourgogne engage par contrat le capitaine bressan François de la Palu, seigneur de Varambon, il lui enjoint de mettre sa compagnie à la disposition du maréchal de Bourgogne et « soy employer à lever le siege que les ennemis tiennent presentement devant Vaudemont, se faire se peult, ou sinon, faire une bonne rese ou païs de la duché de Bar »<sup>1</sup>. Tout comme lors du raid d'août 1408, la rèse a ici une fonction de diversion et doit, en principe, contraindre l'ennemi à lever un siège pour s'opposer aux ravages exercés sur ses propres pays.

La tactique de la "chevauchée" ou "rèse" est particulièrement adaptée à une armée exclusivement composée de troupes montées comme c'est le cas de l'armée bourguignonne qui est constituée au début du 15<sup>e</sup> siècle d'environ 70 % d'hommes d'armes et de 30 % d'archers et d'arbalétriers montés<sup>2</sup>. La mobilité de ces troupes qui se déplacent à cheval est un facteur déterminant.

Contrairement à ces expéditions ponctuelles menées par des armées aux effectifs réduits, la bataille rangée procède de la volonté d'obtenir une issue "définitive" à une campagne, voire à une guerre, elle doit en principe aboutir à un anéantissement de l'adversaire ou au moins à sa neutralisation pour une longue durée. La bataille est donc le moment crucial où le chef de guerre risque en une fois tous ses gains politiques et militaires. La valeur de l'enjeu détermine un effort notable de théorisation de la tactique.

Pour l'évolution de la tactique bourguignonne, le début du 15<sup>e</sup> siècle est marqué par la forte personnalité de Jean sans Peur. Ce prince a non seulement prouvé sur les champs de bataille ses qualités militaires, mais a encore manifesté ses capacités intellectuelles à concevoir des plans

SCHNERB (B), Aspects de l'organisation militaire dans les principautés bourguignonnes, Thèse, Université de Paris – IV, 1988, p. 720-731 et p. 910-914.

<sup>1</sup>. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 740.

<sup>2</sup>. SCHNERB (B.), *op. cit.*, p. 219.

de guerre<sup>1</sup>. Le duc est en outre un homme d'expérience. La leçon cuisante qu'a représentée pour lui le désastre de Nicopolis (25 septembre 1396) se ressent dans sa psychologie de chef de guerre et se traduit par l'adoption d'une tactique résolument défensive et par une extrême prudence à l'heure d'affronter l'adversaire. Dans le plan de bataille élaboré en septembre 1417, un article prévoit le refus de livrer combat au cas où l'ennemi, optant pour la défensive, se trouverait trop près de Paris, position qui lui permettrait d'être renforcé et ravitaillé facilement ; la retraite de l'armée bourguignonne doit alors être couverte par une solide arrière-garde :

« [...] Item, et que se lesdiz ennemis venoient et prissent place, veu qu'ils sont près de Paris, où ils pevent largement et de legier de [*sic*] recouvrer de canons, chaude trappes, ribaudequins et autres telz habillemens de guerre, mondit seigneur [le duc de Bourgogne] ne les doit point combatre, mais tirer son chemin où bon lui semblera et mectre provision d'arrière garde puissant pour leur resister s'il estoit besoing »<sup>2</sup>.

Un autre trait caractéristique de cette prudence érigée en principe tactique est le souci de mettre sur pied un service de renseignement chargé d'observer les mouvements de l'ennemi et de déterminer ses effectifs et ses intentions. Le premier article du plan de bataille de 1417 illustre cette préoccupation :

« Premièrement, qu'il soit mandé et enioint à monseigneur le mareschal et à nos autres seigneurs de l'avangarde que très diligemment et continuellement ils mectent sus chevaucheurs dignes et de foy en souffisant nombre pour savoir l'estat des ennemis de mondit seigneur et que ce qu'ilz en sauront le facent incontinant savoir à mondit seigneur affin que touiours il soit averti de ce qu'il aura affere »<sup>3</sup>.

Déjà, à Othée, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut avaient formé un petit corps d'observation et de reconnaissance constitué de 200 "chevaucheurs" sous la conduite de « gentilzhommes de la marche d'environ » connaissant bien le pays « pour enquerre la verité de leurs

---

<sup>1</sup>. Il est intéressant de relever dans la bibliothèque de Jean sans Peur la présence de plusieurs ouvrages théoriques sur les questions militaires, notamment le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan, et trois traités de Geoffroy de Charny (les *Demandes pour la joute*, les *tournois et la guerre*, le *Livre de chevalerie* et le *Livre de messire Geoffroy de Charny*) réunis en un seul recueil aux armes du duc. Cf. DOUTREPONT (G.), *La littérature française à la cour de Bourgogne*, Paris, 1909, p. 278-279.

<sup>2</sup>. B.N., Nilles acq. fr. 1278, f° 58.

<sup>3</sup>. Ibid.

adversaires »<sup>1</sup>. Ainsi informé de la direction de marche et de « l'estat » de l'ennemi, le duc peut faire prendre à son armée sa formation de combat. De même, deux jours avant la bataille de Cravant, Jean de Toulangeon et les comtes de Salisbury et de Suffolk décident la formation d'un corps d'observation anglo-bourguignon destiné à ouvrir la marche d'approche de l'armée :

« Item, fut ordonné qu'[il] y auroit six vingts hommes d'armes, c'est assavoir : soixante Anglois et soixante Bourguignons, avec autant d'archiers qu'il y appartenoit, pour descouvrir devant »<sup>2</sup>.

Même réflexe chez Philippe le Bon avant le début de la campagne de Picardie de 1421 : attendant l'arrivée des gens de guerre qu'il a mandés près d'Amiens, le duc envoie Jean de Luxembourg, avec ses gens de guerre vers Domart-en-Ponthieu, « enquérir et sçavoir de l'estat et de la puissance des ennemis survenus, ne quelle convine ils tenoient entre eux, car cela le pouvoit beaucoup avantager en son entreprise »<sup>3</sup>.

Il est intéressant de se pencher sur les dispositions prises par Jean sans Peur lors de la bataille d'Othée au cours de laquelle le duc se trouve, pour la première fois depuis Nicopolis, en présence d'un ennemi lui offrant la bataille. A Nicopolis, l'option offensive avai. conduit les croisés franco-bourguignons à aborder une armée turque qui avait choisi une position défensive avantageuse. Le sultan Bajazet avait stoppé leur assaut sur une ligne de pieux protégeant ses archers et les avait enveloppés aux deux ailes<sup>4</sup>.

En septembre 1408, le duc de Bourgogne garde très certainement à l'esprit les circonstances de la défaite dans laquelle il a été capturé ; c'est

<sup>1</sup>. MONSTRELET I, p. 357. Jean sans Peur écrit à son frère le 25 septembre 1408 : « [...] ledit beau frere de Henau et moy envoyasmes le dimanche [23 septembre] au matin aucuns nos coureurs sur le pays pour en savoir la verité, lesquels nous rapportèrent pour certain qu'ils avoient veus les Liegeois en bataille et en trez grand nombre qui s'en venoient vers nous. Si nous meismes en arroy et en bonne ordonnance ledit beau frere et moy, et joignismes nos gens ensemble pour aller à l'encontre desdits Liegeois » (PLANCHER, *op. cit.* (p. 6, n. 3), III, pr. CCLX).

<sup>2</sup>. MONSTRELET, IV, p. 159.

<sup>3</sup>. CHASTELLAIN (p. 5 n. 1), I, p. 243. Domart-en-Ponthieu, Somme, arr. Amiens, ch. I. cant.

<sup>4</sup>. Voir le récit de la bataille de Nicopolis dans le *Livre des faits du bon messire Jean le Maingre, dit Bouciquaut*, éd. J.A.C. Buchon, *Panthéon Littéraire*, III, Paris, 1837, p. 593-596.

pourquoi son premier choix tactique est la défensive. Il écrit : « [Le comte de Hainaut] et moy, ensemble nos gens, meïsmes pié à terre sur une place un peu avantageuse, cuidans que là [les Liègeois] nous deussent venir combattre »<sup>1</sup>. La défensive se combine en effet avec le combat à pied et le choix d'une légère élévation de terrain, ce que les textes désignent comme une « place avantageuse ».

En ce début du 15e siècle, cette tactique n'a rien de novateur : depuis 1356, date de la bataille de Poitiers, les Français, influencés par le mode de combat des Anglais, ont adopté l'usage pour les hommes d'armes de combattre démontés<sup>2</sup>. A Othée, Jean sans Peur utilise cette tactique qu'il juge adaptée à l'affrontement. Par la suite, le duc et les capitaines bourguignons ne cesseront d'y avoir recours. C'est le cas en mai 1412, lorsque le comte de Saint-Pol remporte la victoire à Saint-Rémy-du-Plain<sup>3</sup>. Le septième article du plan de bataille élaboré par Jean sans Peur en septembre 1417 précise : « [...] se lesdiz ennemis nous venoient courir sus pour combatre, toute l'avangarde se mectra à pié, en place la plus avantageuse que l'en pourra »<sup>4</sup>. On retrouve les mêmes dispositions de combat dans l'ordonnance rédigée avant la bataille de Cravant : « quant on viendroit au lieu où on se deveroit combatre, que incontinent qu'il sera dit et publié, que chascun descende à pied »<sup>5</sup>. Enfin, à Bugnéville, le 2 juillet 1431, le comte de Vaudémont et le maréchal de Bourgogne ordonnent également à leurs hommes d'armes de mettre pied à terre pour combattre<sup>6</sup>.

On sait que le combat à pied n'est en rien spécifique de la tactique bourguignonne : le plan de bataille de l'armée royale élaboré avant la bataille d'Azincourt par le maréchal Boucicaut (un autre vaincu de

---

<sup>1</sup>. PLANCHER (U.), *op. cit.* (p. 6, n. 3), III, pr. CCLX ; Monstrelet rapporte selon des termes très proches que le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut choisissent « une place assez avantageuse » et font mettre tous leurs gens à pied, laissant derrière eux leurs chevaux, chariots et charrettes (MONSTRELET, I, p. 358).

<sup>2</sup>. VERBRUGGEN (J.-F.), *op. cit.* (p. 5, n. 1), p. 447-451.

<sup>3</sup>. MONSTRELET, II, p. 251-252.

<sup>4</sup>. B.N., Nilles acq. fr. 1278, f° 58.

<sup>5</sup>. MONSTRELET, IV, p. 159-160.

<sup>6</sup>. *Ibid.*, IV, p. 461. Bulgnéville, Vosges, arr. Neufchâteau, ch. 1. cant.

Nicopolis) précise que l'armée devra être formée de deux "batailles" et de deux "ailes" de combattants à pied<sup>1</sup>.

De 1408 à 1431, la tactique bourguignonne s'inscrit donc dans une continuité et, bien avant le traité de Troyes et l'apparition d'armées combinées anglo-bourguignonnes, les capitaines du duc de Bourgogne avaient renoncé à la mobilité et à la dynamique des charges de cavalerie, bannies de la tactique française depuis le milieu du 14<sup>e</sup> siècle.

Il faut constater que l'adoption de ce mode de combat ne semble pas correspondre à la mentalité de l'homme d'armes : il est significatif de voir à deux reprises les capitaines bourguignons menaçant de la peine de mort ceux qui refuseront de mettre pied à terre pour combattre : le texte de l'ordonnance rédigée avant la bataille de Cravant précise qu'après l'ordre de descendre de cheval, ceux qui en feront refus seront mis à mort<sup>2</sup>. La même peine est édictée lorsque l'armée bourguignonne prend son ordre de bataille avant la rencontre de Bulgnéville :

« Si vouloient les hommes d'armes de Bourgogne demeurer à cheval, mais les Picars et Anglois ne le vouloient point souffrir. Et enfin, d'un commun accord, fut ordonné que tout homme, de quelque estat qu'il fust, descenderoit à pied, et qui autrement le feroit, il seroit mis à mort »<sup>3</sup>.

Par la suite, l'usage voudra que les chevaliers et écuyers les plus prestigieux mettent pied à terre pour donner l'exemple à ceux des hommes d'armes qui jugeraient indigne cette manière de combattre ; Philippe de Commynes le rapporte à propos de la bataille de Montlhéry (16 juillet 1465) y voyant un signe de l'influence anglaise :

« [...] Car entre les Bourguignons lors s'estoyent les plus honnorez que ceulx qui descendoient avecques les archiers, et tousjours se y en mettoient grand quantité de gens de bien, affin que le peuple en fust plus assurez, et combattre myeux, et tenoient cela des Anglois, avecques lesquelz le duc Philippes avoit fait la guerre en France durant sa jeunesse »<sup>4</sup>.

---

1. PHILLPOTTS (Chr.), *op. cit.*, (p. 7, n. 1), p. 64-66.

2. MONSTRELET, IV, p. 159-160.

3. *Ibid.*, IV, p. 461.

4. COMMYNES (Ph. de), *Mémoires*, éd. J. Calmette et G. Durville, Paris, 1924-1925, I, p. 23.

Les chevaux sans cavaliers doivent être placés en arrière de la ligne de bataille, tenus en main par les pages et valets ; là encore, toute infraction est punie, comme l'indique l'ordonnance de 1423 :

« [...] et [que] tantost [après l'ordre de mettre pied à terre] les chevaulx soient menez arrière, l'espace de demie lieue, et ceulx qui seront trouvez plus près, soient prins comme confisquez »<sup>1</sup>.

Le réflexe tactique bourguignon est donc défensif, mais l'option n'est pas exclusive : en septembre 1408, – à Othée –, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut, voyant que les Liégeois ne manifestent pas la volonté de venir les assaillir, mais se placent au contraire sur une position défensive pour leur barrer la route de Tongres et Liège, décident d'attaquer :

« [le comte de Hainaut] et moy, écrit Jean sans Peur, par l'advis des bons chevaliers et capitaines estans en nostre compagnie, deliberasmes que nous irions tout bellement, à reposius, les combattre en leur place »<sup>2</sup>.

Le déplacement sur les 500 m. qui séparent les deux armées se fait à pied et nécessite des pauses pour permettre aux hommes d'armes qui portent le harnois complet de reprendre leur souffle. Mais les princes ne se contentent pas de préparer une attaque frontale : un corps de 400 hommes d'armes et 1 000 “gros valets” montés est formé et chargé d'opérer un mouvement tournant pour prendre à revers les Liégeois et « pour rompre leur bataille et les désordonner »<sup>3</sup> (Monstrelet écrit que la mission de cette unité consistait à « rompre l'ost desdiz Liegeois et iceulx envair par derriere »)<sup>4</sup>.

Cette tactique consistant à utiliser un corps de cavalerie pour déborder l'adversaire n'est pas improvisée : tout comme le combat à pied, elle fait partie intégrante des usages militaires des Français depuis le

1. MONSTRELET, IV, p. 159-160. Même détail pour la bataille de Bulgnéville, *ibid.* IV, p. 461.

2. PLANCHER, *op. cit.* (p. 6, n. 3), III, pr. CCLX.

3. Ces 1 400 combattants à cheval sont placés sous les ordres des seigneurs de Croy, de Heilly et de Rasse, conseillers et chambellans du duc, et d'Enguerrand de Bournonville et Robin le Roux, écuyers d'écurie : *ibid.* Si l'on en croit Monstrelet, l'intervention de cette unité montée prenant les Liégeois à revers est décisive pour l'issue de la bataille : MONSTRELET, I, p. 364.

4. *Ibid.*, I, p. 359.

milieu du 14<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Une telle manœuvre est du reste expressément prévue dans le plan de bataille du maréchal Boucicaut en 1415 :

« [...] Item, se ferra une bataille de cheval grosse de bonnes gens jusques au nombre de mil hommes d'armes du moins ; [...] laquelle bataille se tendra hors de toutes les autres batailles au costé senestre, un pou sous la derrere. Et laquelle bataille sera pour ferir sur les archers et ferra leur pouvoir de les rompre [...] et aura icelle bataille la moitié de tous les varlés de la companie.

Item, y aura une autre bataille de II<sup>c</sup> hommes d'armes à cheval, avecques l'autre moitié de tous les varlés montez sur les meilleurs chevalx de leurs maistres [...] ; et sera icelle bataille pour ferir par derere des Anglois, sur leurs varlés et sur leur cariage et au dos de la bataille des Anglois »<sup>2</sup>.

On sait pourtant que l'étroitesse du champ de bataille d'Azincourt empêcha toute manœuvre de débordement.

En septembre 1417, Jean sans Peur prévoit, tout comme en 1408, la formation d'une unité d'hommes d'armes et de valets montés destinée à agir comme une force mobile capable d'exploiter toutes les situations pour frapper l'ennemi :

« [...] Item, que monseigneur de Salenove, Etor de Saveuse, Jaques de la Baulme, le seigneur de Gaspaines, Jehan de Gingins, Charles Labbé, Clavin et Jehan du Clo et messire Castellain Vasc, qui pevent estre en nombre d'environ M hommes d'armes, et avecques eulx tout ce qu'ils pourront avoir de bons varlez armez, pourveu que de leur compaignie mettront dehors touz compaignons mal montez non usaigiés à cheval, et les envoieront soubz telz capitaines que bon leur semblera en l'avangarde pour icelle fortiffier, et se par ceste maniere n'avoient ledit nombre de M hommes d'armes, qu'il leur soit parfait d'aucun estandart.

Item, que incontinant que nouvelles viendront de la venue desdiz ennemis, que lesdis mil hommes d'armes qui seront à cheval se tirent hors de la bataille et avangarde à une part, et s'ils veoient nosdiz ennemis venir en aucun mauvais gouvernement, ou que leurs gens de cheval et de pié feussent entremeslez ensamble, ils ferissent parmi iceulx chaudement.

Item, et se nosdiz ennemis venoient en belle ordonnance, lesdiz M hommes d'armes se traieront en ung costé de l'avangarde assez au large pour faire après selon ce qu'ilz verront estre expedient, soit de ferir sur leurs

---

<sup>1</sup>. VERBRUGGEN (J.-F.), *op. cit.* (p. 5, n. 1), p. 449-450.

<sup>2</sup>. PHILLPOTTS (Chr.), *op. cit.* (p. 7, n. 1), p. 65-66.

gens de chevaux s'ilz en ont ou sur leurs gens de trait, ou aler à l'entour d'eulx pour freper sur le doz, dont très grant bien pourroit venir »<sup>1</sup>.

Ces articles très développés du plan de bataille de Jean sans Peur montrent une pensée tactique plus élaborée que celle des chefs de l'armée royale française qui, deux ans auparavant, ont été vaincus à Azincourt : une certaine initiative est laissée aux capitaines qui peuvent saisir les opportunités qui s'offrent à eux ; il ne s'agit en rien, cependant, d'une improvisation puisque le chef de guerre a prévu les différents cas qui peuvent se présenter.

On retrouve le même procédé tactique en août 1421, lors de la bataille de Mons-en-Vimeu ; alors que l'armée de Philippe le Bon prend sa formation de combat, une petite unité montée est envoyée pour déborder l'adveraire :

« [...] Sy faut entendre que jà par avant on avoit envoyé l'estandart de Philippe de Saveuses, à tout six vingts combattants, au travers des champs à couvert sur ce costé des dauphinois, pour venir férir dedans eux sur esle quand la grosse en sourderoit par devant »<sup>2</sup>.

Le gros de l'armée est divisé en plusieurs articulations. Lorsqu'il décrit l'ordre de bataille des troupes burgondo-hennuyères à Othée, Jean sans Peur écrit :

« [Nous] meismes toutes nos gens en une bataille pour mieux soustenir le fais et la charge que lesdits Liegeois estoient taillez de nous donner, et ordonnasmes deux ailes de gens d'armes et de trait »<sup>3</sup>.

C'est la formation la plus simple, qui va souvent de pair avec des effectifs réduits : une "bataille" (corps principal formé d'hommes d'armes) encadrée par deux "ailes" formées en majorité d'archers et d'arbalétriers. On retrouve le même schéma à Saint-Rémy-du-Plain<sup>4</sup>. A

---

<sup>1</sup>. B.N., Nilles acq. fr. 1278, f° 58. A noter que cette unité montée est en grande partie constituée de mercenaires étrangers car si Aleaume, seigneur de Gapennes, et Hector de Saveuse sont des capitaines originaires de Picardie, Guigue, seigneur de Sallenove, Clavin et Jean du Clou, Jean de Gingins et Jacques de la Baume sont des sujets du duc de Savoie, Castellain Vasc est un capitaine italien et Charles Labbé un capitaine mercenaire d'origine bretonne.

<sup>2</sup>. CHASTELLAIN, *Œuvres* (p. 5, n. 1), I, p. 259-260.

<sup>3</sup>. PLANCHER, *op. cit.* (p. 6, n. 3), III, pr. CCLX.

<sup>4</sup>. MONSTRELET, II, p. 251-252.

Bulgnéville, un corps d'archers est placé, en outre, en avant de la bataille<sup>1</sup>.

C'est un ordre de bataille imité des usages tactiques des Anglais. Dans les années 1460, Jean de Bueil, dans son *Jouvencel* décrira dans les mêmes termes l'ordre de bataille le plus couramment utilisé pour le combat défensif<sup>2</sup>.

Lorsque les effectifs sont suffisamment importants, la formation de bataille devient plus complexe et peut s'adapter au terrain. L'armée se forme alors en trois articulations distinctes : une "avant-garde", une "bataille" principale et une "arrière-garde". Lorsqu'il est présent, le duc de Bourgogne se tient en principe dans la "bataille" entouré des gens de guerre de son hôtel. Les usages bourguignons réservent le commandement de l'avant-garde au maréchal de Bourgogne : c'est le cas prévu par le plan de septembre 1417<sup>3</sup>.

Cette division de l'armée en trois corps distincts permet soit un déploiement, soit une formation en profondeur. Le document de 1417 est sur ce point assez prolixe : le duc prend d'abord comme hypothèse un terrain suffisamment large pour permettre le déploiement :

« [...] Item, la bataille de monseigneur, se la place est large, se mettra à ung des costé, ladicte avangarde à pié près d'icelle, ou derriere environ XL pas, et tellement que se noz ennemis ne faisoient que une bataille, que avangarde et bataille se puisse mectre ensemble de tout en ordonnance ».

Le deuxième cas prévu est celui de la formation en profondeur :

---

1. « Si furent mis les archers ou front devant, et une partie sur les hèles, et fichèrent leurs penchons devant eux » *ibid.*, IV, p. 461.

2. « Et premièrement pour combatre à pié, se vous trouvés gens en une bataille rengée sans fortification, il est force que leur bataille soit longue ; et par raison doivent mettre la puissance de leurs gens d'armes ou millieu, et aux esles leurs archiers et autres gens de traict, s'ilz en ont. Et pour garder leurs gens de traict, fault qu'ilz aient au bout de leurs esles quelque nombre de gens d'armes selon la puissance qu'ilz seront. Et se c'est de tous points une grosse puissance, encores doivent-ilz avoir à leur dos une petite bataille de gens, adfin qu'on ne leur donne par derriere, et pour marchier là où ilz verroient que besoing seroit ». (*Le Jouvencel*, (p. 7, n. 2), I, p. 153-154).

3. B.N., Nlles acq. fr. 1278, f° 58.

« Item, que si ladicte place est estroicte, l'avangarde avecques les gens de trait se maintiendra comme dessus est dit, et la bataille se tiendra derriere d'environ L ou LX pas, et ce pour cause de l'estroit »<sup>1</sup>.

L'arrière-garde est alors composée de 400 hommes d'armes à cheval avec leurs valets et 300 hommes de trait. Leur mission consiste à parer toute tentative d'une unité montée ennemie « pour ferir au doz darriere » de l'armée bourguignonne. En outre, pour rendre cette prise à revers plus difficile, le duc a prévu la constitution d'une barricade de chariots derrière l'arrière-garde :

« [...] Item, que tout le charroy, si avant que faire se pourra, se mecte en fermeture par darrere l'ariere garde pour fortiffier iceulx, se faire se peut, et que de ce faire affaire soient chargez ceulx qui de present ont le gouvernement du charroy »<sup>2</sup>.

Cette mesure est peut-être le fruit de l'expérience de la bataille d'Othée au cours de laquelle les Liégeois avaient protégé les flancs et l'arrière de leur formation de combat par une barricade de chariots qui avait constitué un obstacle difficile à franchir pour les hommes d'armes bourguignons chargés de les prendre à revers<sup>3</sup>. En juillet 1431, à Bulgnéville, le maréchal de Bourgogne, se cantonnant dans une stricte défensive, protégera lui aussi l'arrière de sa ligne de bataille par une barricade de chariots et de charrettes :

« Et furent les chevaux, avec les chars et charrettes, mis en très bon arroy derrière la bataille, adfin que de leursdiz ennemis ne peussent estre rompus ou envays par derrière »<sup>4</sup>.

L'assaut du pont de Saint-Cloud, le 9 novembre 1411, fournit un très bon exemple des possibilités d'action d'une armée aux effectifs importants divisée en plusieurs articulations. Monstrelet a donné une relation précise de ce fait d'armes révélateur des procédés tactiques de Jean sans Peur.

Au début du mois d'octobre 1411, Paris, qui tient le parti bourguignon, est enserré dans un réseau de places fortes tenues par les troupes du parti d'Orléans : le long de la vallée de la Seine, Melun, Saint-Denis et Saint-Cloud sont aux mains de l'ennemi. Le duc de

---

1. Ibid.

2. Ibid.

3. MONSTRELET, I, p. 362-363.

4. Ibid., IV, p. 461-462.

Bourgogne qui a rassemblé une armée autour de Péronne veut dégager la capitale ; il se porte sur Beauvais, puis sur Pontoise où il campe le 16 octobre. Le 22, de nuit, il franchit la Seine à Meulan, parvient sur la rive gauche du fleuve libre d'ennemis et entre dans la capitale<sup>1</sup>. Là, il fait recevoir son armée aux gages du roi. Ses effectifs, tels qu'ils ressortent des comptes du trésorier des guerres Jean de Pressy, s'élèvent à 4 750 hommes d'armes, 2 111 archers et arbalétriers, chiffres auxquels il faut ajouter environ 9 500 valets d'armes si l'on accepte une moyenne de deux de ces auxiliaires par homme d'armes<sup>2</sup>.

C'est avec cette armée imposante, qui compte dans ses rangs un contingent de 1 200 combattants anglais, que le duc va tenter de chasser les Armagnacs de Saint-Cloud, position d'où ils bloquent le trafic fluvial en aval de Paris. Le 9 novembre, en pleine nuit, il fait sortir ses troupes par la porte Saint-Jacques et vient prendre position à une demi-lieue de Saint-Cloud. A huit heures du matin, il prend ses dispositions de combat.

Le mouvement n'a pas été détecté par l'ennemi dont le service de renseignement est défaillant. Jean sans Peur envoie alors un corps de troupe vers le Nord pour bloquer le passage de la Seine au gros des forces orléanaises qui stationne à Saint-Denis en se saisissant d'un pont provisoire établi à cet endroit par l'ennemi. La réussite de cette manœuvre isole la garnison de Saint-Cloud :

« [...] Et eulx là venus et arrivez sans ce que leurs adversaires en fussent advertis, ledit duc envoya le mareschal de Bourgogne, messire Gautier de Rupes, messire Gui de la Tremoille et le Veau de Bar, à tout huit cents hommes d'armes et trois cens archers, tout oultre sur la riviere de Seine, devant Saint Denis, pour empescher leurs adversaires qu'ilz ne passassent par ung neuf pont qu'ilz avoient fait sur ladicte riviere. Lesquelz seigneurs dessusdiz en firent grandement leur devoir. Si rompirent une partie du pont et si bien le gardèrent que iceulx leurs adversaires ne porent passer »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, II, p. 189 *sq.*

<sup>2</sup> Bibl. nat., Nlles acq. fr. 20 528, p. 191-200 (compte du trésorier des guerres du roi, 1411-1412).

<sup>3</sup> MONSTRELET, II, p. 204. Le maréchal de Bourgogne est alors Jean III de Vergy, seigneur de Fouvent. Il est présent dans l'avant-garde, conformément aux usages militaires bourguignons. Notons qu'il a été reçu aux gages du roi à Paris le 29 octobre 1411 avec une compagnie forte de 148 hommes d'armes et 20 archers et arbalétriers. Gauthier de Bauffremont,

Une fois cette avant-garde en position, le duc range en bataille le corps chargé de donner l'assaut à la position ennemie :

« Et après, ledit duc estant en la montaigne en bataille, où il a trois chemins, mist en l'un le seneschal de Haynnau, messire Jehan de Guistelle, le seigneur de Brimeul, Jehan Phelippe et Jehan Potier, capitaines anglois, et avoient tous ensemble quatre cens chevaliers et escuiers et autant d'archers. En l'autre chemin furent mis les seigneurs de Heilli et de Ronq, Enguerrand de Bournonville et Amé de Viri, à tout autant de gens que ceulx devant nommez. Et en la tierce partie furent ordonnez Orsonville, le comte de Quin, avec aucuns autres capitaines picars [...] »<sup>1</sup>.

Durant l'assaut du pont de Saint-Cloud, le duc de Bourgogne a rangé le gros de ses troupes en bataille, le front probablement tourné vers le Nord, pour s'opposer à une éventuelle attaque venant de Saint-Denis :

« Et pendant que ces besongnes se faisoient, ledit duc de Bourgogne estoit en bataille en une plaine au dessus de la ville avec la plus grant partie de ses princes, et avoit ses espies et coueurs en divers

---

dit de Ruppes, conseiller et chambellan du duc, a été reçu à la tête d'une compagnie de 70 hommes d'armes. Guy de la Trémoille, seigneur d'Uchon, a été reçu avec 31 écuyers et 4 gens de trait. Guy de Bar, dit le Veau, a été reçu à la tête de 19 écuyers et 17 gens de trait (Bibl. nat., Nlles acq. fr. 20 528, p. 191-200).

<sup>1</sup>. MONSTRELET, II, p. 204-205. Les capitaines cités sont : Jean de Verchin, sénéchal de Hainaut, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, reçu à Paris à la fin du mois d'octobre avec une compagnie comptant 125 hommes d'armes et 165 hommes de trait ; Jean V, seigneur de Ghistelle, conseiller et chambellan du duc, reçu à la tête de 300 hommes d'armes et 188 archers ; Louis, seigneur de Brimeu, chambellan et conseiller du roi et du duc ; Jacques III, seigneur de Heilly, maréchal de Guyenne, reçu avec 29 hommes d'armes et 46 archers ; Jean de Noren, seigneur de Rond, conseiller et chambellan, reçu avec 139 hommes d'armes et 99 archers ; Enguerrand de Bournonville, écuyer d'écurie du roi et du duc de Bourgogne, retenu aux gages du roi depuis le mois de septembre précédent au nombre de 100 hommes d'armes et 100 hommes de trait ; Amé de Viry, capitaine savoyard, reçu avec 256 hommes d'armes et 29 archers. Les autres capitaines cités sont Anglais : le comte de Kent, Guilbert d'Orsonville ou d'Oussreville, reçu au mois d'octobre 1411 à la tête de 67 hommes d'armes, Jean Philippe et Jean Potier ou Portier qui au mois de septembre précédent avaient été reçus ensemble aux gages du duc de Bourgogne avec une compagnie comptant 10 hommes d'armes et 100 archers (Bibl. nat., Nlles acq. fr. 20 528, p. 191-200 et Arch. dép. Côte-d'Or, B 1570, f° 290 v°).

lieux pour avoir regard que ses adversaires ne venissent par aucun lieu pour combatre ou envayr lui et ses gens »<sup>1</sup>.

Cette tactique consistant à couvrir par un corps rangé en bataille une autre unité lançant un assaut contre une position fortifiée se retrouve lorsqu'à l'été 1412 Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui, l'année précédente, était présent devant Saint-Cloud, fait attaquer la ville de Guines tenue par les Anglais : pendant l'assaut mené par le seigneur de Longroy, le comte, à la tête de 600 "bacinets", va se ranger en bataille sur la route de Calais pour s'opposer à toute tentative de l'ennemi pour secourir la garnison menacée : il tient cette position tant que dure l'attaque et ne la quitte qu'après avoir été averti de son échec<sup>2</sup>.

L'affaire du pont de Saint-Cloud est la traduction de la prudence tactique de Jean sans Peur et illustre les possibilités offertes à des armées dont les effectifs sont relativement importants : Jean sans Peur peut détacher 1 100 combattants en avant-garde et en utiliser 2 400 autres pour mener l'assaut, il conserve autour de lui un effectif comptant environ 2 750 hommes d'armes et 600 archers et arbalétriers, sans compter les valets d'armes.

La bataille rangée telle qu'elle est conçue par les capitaines bourguignons au début du 15<sup>e</sup> siècle, impose la nécessité d'une certaine discipline. Jean sans Peur s'est efforcé d'habituer ses troupes à prendre leur ordre de bataille avant de se trouver en présence de l'ennemi. Il est frappant, en particulier, de voir le duc faire effectuer à son armée une sorte de répétition générale, le 12 ou le 13 septembre 1417, soit trois ou quatre jours avant la date à laquelle il établit avec ses conseillers le minutieux plan de bataille étudié par J.-F. Verbruggen. La scène est rapportée par Monstrelet qui y a peut-être assisté :

« [...] Toutefois, ledit duc de Bourgogne, entre Pontoise et Meulent, fist mectre tous ses gens en bataille pour les veoir tout à une foiz en ordonnance comme s'ilz eussent esté devant leurs adversaires. Et estoit en une belle pleine au dessoubz d'une montaigne. Laquelle chose fut moult

---

<sup>1</sup>. Parmi les princes et seigneurs qui entourent alors le duc de Bourgogne, on peut citer Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Jean II le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France (auteur du plan de bataille d'octobre 1415), Thomas, comte d'Arundel, Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, Olivier de Blois, comte de Ponthièvre, Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné et Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges : MONSTRELET, II, p. 203-204 et 206.

<sup>2</sup>. *Ibid.*, II, p. 267-268.

plaisante à veoir, car il avoit grant nombre de gens moult bien habillez et desirans de le servir contre tous ses ennemis [...] »<sup>1</sup>.

Si l'armée doit savoir prendre rapidement son ordre de bataille, elle doit aussi le conserver. Or, une discipline de combat est malaisée à imposer à des hommes de guerre poussés tant à la recherche de l'exploit individuel qu'à la chasse au butin et aux rançons et qui ont une tendance à se laisser gagner par la panique. C'est pourquoi les prescriptions disciplinaires visent avant tout à maintenir la cohésion de l'armée. Le deuxième article du plan de bataille de septembre 1417 est à cet égard sans ambiguïté :

« [...] Item, qu'il soit crié de par mondit seigneur que un chascun, de quelque estat qu'il soit, se tiengne en son estandart ou banniere en la bataille, sens soy en aucunement departir, et que le jour de ladicte bataille, aucun, sur peine de perdre corps et biens, ne s'enfuyee, et que dès maintenant mondit seigneur abandonne à tous les corps et biens de ceulx qui feront le contraire, s'aucuns sont. Et vuelt que ceulx qui les trouveront ainsi fuyant, les occyent et detaillent par pieces, et à eulx leurs biens estre appliquez. Et se d'aventure ils n'estoient prins, monseigneur les repute traytes, mauvais et crimineulx de crime de lese maiesté »<sup>2</sup>.

Cette rigueur s'explique évidemment par l'effet dévastateur qu'une panique peut provoquer dans les rangs de l'armée. Du reste, les fuyards qui « se sauvent par force de courir, et se fient mieux en leurs éperons qu'en leurs épées », s'ils ne sont pas toujours frappés par une pénalité spécifique, n'en sont pas moins voués au mépris et aux mesures infamantes : en 1421, après la rencontre de Mons-en-Vimeu, les Bourguignons qui se sont enfuis au moment le plus critique du combat et se sont réfugiés à Picquigny sont désignés du terme railleur de « chevaliers de Picquigny »<sup>3</sup> ; en 1430, le duc de Bourgogne refusera le collier de la Toison d'Or à Jean de Neufchâtel, seigneur de Montagu, qui a fui lors de la bataille d'Anthon<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>. MONSTRELET, III, p. 214. C'est entre le 12 et le 13 septembre que le duc campe entre Meulan et Pontoise. Cette revue de l'armée rangée en bataille a lieu avant que le duc ne franchisse la Seine : E. PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419)*, Paris, 1888, p. 435.

<sup>2</sup>. B.N., Nlles acq. fr. 1278, f° 58.

<sup>3</sup>. CHASTELLAIN (p. 1 n. 1), I, p. 262, n. 1.

<sup>4</sup>. BARBEY (F.), *Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Orbe, Echallens, Grandson*, Lausanne, 1926, p. 145.

Pour maintenir en ordre l'“avant-garde” et la “bataille”, stimuler l'ardeur de ceux des hommes d'armes qui seraient tentés de s'éloigner du combat et combler d'éventuels vides laissés dans les rangs, les capitaines, au moment de l'engagement, se tiennent derrière leurs troupes et forment une petite réserve :

« [...] Item, il semble, à la correction de monseigneur, qu'il seroit bon que nosdiz seigneurs le mareschal et autres, telz que bon leur semblera, en nombre de XVI ou XX notables personnes saiges et vaillans de son avangarde, feussent darrenier la bataille de ladicte avangarde, montez à cheval, pour faire tirer avant aucuns qui, par aventure, se pourroient mettre en derrenier, et affin que chascun feist mieulx son devoir, et ayent aucuns gentizhommes pour estuper aucuns trous s'ils estoient faiz en la bataille de ladicte avangarde.

Item, que par mondit seigneur le duc soit ordonnez et avisez pour estre derriere sa bataille affin de faire, se le cas escheoit, comme dessus est touchié »<sup>1</sup>.

Le texte de l'ordonnance élaborée avant le combat de Cravant revient à plusieurs reprises sur la question de la discipline au combat. Ce point est d'autant plus délicat que les gens de guerre dont il est décidé « qu'ilz chevaulcheroient tous ensamble en ung ost » sont en partie des Bourguignons et en partie des Anglais. Aussi, deux « maréchaux de l'ost » sont désignés pour faire régner l'ordre dans cette armée combinée :

« [...] Item, ordonnèrent deux mareschaulx pour avoir regard sur leurs gens, c'est assavoir pour les Bourguignons le seigneur de Vergy, et pour les Anglois messire Gillebert de Hallesale »<sup>2</sup>.

En effet, instruits par de nombreux incidents antérieurs, les rédacteurs de cette ordonnance tiennent à ce que la cohésion de l'armée ne soit pas compromise par des dissensions internes<sup>3</sup> :

<sup>1</sup>. B.N., Nilles acq. fr. 1278, f° 58.

<sup>2</sup>. MONSTRELET, IV, p. 159.

<sup>3</sup>. Un compte de la recette générale de toutes les finances mentionne l'un de ces incidents survenu lors du siège de Melun : par un mandement du 16 septembre 1420, le duc Philippe le Bon se voit contraint de faire verser 20 fr. « à deux Anglois qui lors avoient esté batus au logis du mareschal de Bourgoingne » ; le duc leur a fait don de cette somme « pour eulx faire guerir affin que plus grant inconvenient n'en adveinst entre ses gens et les gens du roy d'Engleterre » (Arch. dép. Nord, B 1920, f° 107 r°).

« Item, fut crié que les Anglois et Bourguignons fussent d'accord et amis ensamble en bonne union, sans faire debat ne remors, sur peine d'estre pugny à la voulenté des cappitaines ».

Ces dispositions particulières voisinent avec des mesures qui visent à empêcher la rupture de l'ordre de marche ou de l'ordre de bataille ; tout comme dans le plan de 1417, les hommes de guerre ne doivent en aucun cas quitter les rangs, sous peine de mort :

« Item, fut ordonné que nuls ne chevauchassent devant ne derriere sans l'ordonnance des capitaines, sur paine capital ; mais se tiengnent chascun en l'ordonnance où il sera mis. »

De même, tant que dure le combat, la formation ne doit pas être rompue sous prétexte de faire des prisonniers ou du butin ; là encore, les récalcitrants sont menacés de mort :

« Item, fut ordonné que nul, de quelque estat qu'il fust, ne fust si hardy que de prendre prisonniers au jour de la bataille, jusques à ce que on voye plainement que le champ soit gaingné, et que si on en prent aucun, tantost soit occis, avec celui qui l'aura prins s'il en fait aucun reffus ».

Les exemples de batailles rangées du début du 15e siècle impliquant tout ou partie des armées bourguignonnes montrent une utilisation efficace des gens de trait, archers et arbalétriers. En général, comme on l'a vu, les gens de trait sont divisés en deux “ailes” placées à gauche et à droite de la “bataille” formée d'hommes d'armes démontés : c'est le cas à Othée, Saint-Rémy-du-Plain et Bulgnéville. Le plan de 1417 précise que l'ensemble des archers et arbalétriers de l'armée, excepté 300 qui rejoignent l'arrière-garde, « se mectront soubz deux petis etandars en deux helles » placées devant l'avant-garde qui combat à pied. Ces deux “ailes” et “étendards” devront être placés sous les ordres de « deux notables et vaillans gentz hommes »<sup>1</sup>.

Les capitaines bourguignons ont, semble-t-il, parfaitement assimilé la tactique anglaise dans le domaine de l'utilisation des gens de trait. Jean sans Peur lui-même a manifesté un intérêt particulier pour ce type de combattants, et durant tout son principat, la proportion des archers et arbalétriers dans ses armées ne cesse de croître : en effet, les gens de trait représentent 27,3% de l'armée bourguignonne réunie à Paris en 1405,

---

<sup>1</sup>. B.N., Nlles acq. fr. 1278, f° 58. A Othée, le commandement des gens de trait bourguignons est confié au seigneur de Miraumont (MONSTRELET, I, p. 358).

29,7% dans l'armée qui opère contre les Liégeois en septembre 1408, 30% des troupes qui participent aux opérations autour de Paris en novembre 1411, 36% des armées levées en 1414, et 41% des combattants réunis en septembre 1417<sup>1</sup>. Il est, du reste, intéressant de constater qu'à cette dernière date, le duc dispose de plus de 4 300 archers alors que jusqu'en 1414 ses armées n'en comptaient en moyenne que 2 000. Il est fort probable que ce soudain gonflement des effectifs est un reflet de l'enseignement tiré par Jean sans Peur de la bataille d'Azincourt, livrée deux ans plus tôt, et au cours de laquelle le rôle des archers anglais a été décisif.

Si le duc de Bourgogne réunit un nombre toujours croissant de gens de trait, ses préoccupations sont non seulement d'ordre quantitatif, mais aussi qualitatif. C'est ainsi qu'il prend à ses gages des Écossais et des Anglais, dont il apprécie les compagnies d'archers de bonne qualité. Au début du mois de septembre 1408, deux semaines avant la bataille d'Othée, le duc adresse une lettre à son bailli de Bruges pour réclamer 500 écus d'or qu'il veut faire verser en prêt à Alexandre Stewart, comte de Mar, et aux gens de guerre écossais de sa compagnie ; or Jean sans Peur précise à son bailli qu'il tient à prendre ces combattants à son service pour le « voyage de Liège » car le comte de Mar a « en sa compagnie certaine quantité de très bonnes gens de guerre et en especial de gens de trait »<sup>2</sup>.

A Othée, la décision sera très largement emportée par l'action des archers et arbalétriers de l'armée burgondo-hennuyère. En effet, lorsque la "bataille" composée d'hommes d'armes à pied aborde l'ennemi dans un choc frontal, les deux "ailes" constituées de près de 2 000 hommes de trait se portent sur les flancs de l'armée liégeoise et déclenchent un tir nourri dont l'effet est dévastateur : ceux des Haidroits qui ne tombent pas sous cette "grêle" de flèches périssent étouffés dans les terribles remous dont leurs rangs sont agités. Cette attaque, combinée avec le débordement opéré par l'unité montée envoyée sur l'arrière de la position ennemie, détermine la rupture de la formation liégeoise<sup>3</sup>. Durant cette bataille, Jean

---

<sup>1</sup>. SCHNERB (B.), *op. cit.* (p. 9, n. 4), p. 219.

<sup>2</sup>. *Ibid.*, p. 220. Le comte de Mar était à la tête d'une compagnie de 80 combattants. MONSTRELET, I, p. 351.

<sup>3</sup>. GAIER (Cl.), *op. cit.* (p. 6, n. 1), p. 317.

sans Peur a démontré l'extrême efficacité d'une tactique ménageant une place importante à une concentration massive d'archers et d'arbalétriers.

Pour avoir une illustration de l'utilisation des gens de trait dans le cadre d'une bataille défensive, on peut étudier dans le détail la rencontre de Saint-Rémy-du-Plain telle qu'elle a été rapportée par Monstrelet. Cette bataille livrée le 10 mai 1412 a opposé le comte d'Alençon, tenant le parti armagnac, à Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, alors connétable de France, qui fait campagne dans le Maine. Le connétable se disposant à assiéger la ville de Saint-Rémy-du-Plain<sup>1</sup>, une petite armée ennemie dont les effectifs ne sont pas précisés, tente de la surprendre. Chevauchant toute la nuit, les Armagnacs parviennent au lever du jour non loin du camp du connétable. Mais ce dernier manifeste la même prudence que le duc de Bourgogne et tient « ses coureurs et espies par le pays ». Ces éclaireurs signalent immédiatement l'approche de l'ennemi et le camp est aussitôt mis en alerte.

Ayant reçu le rapport de leur service de renseignement, le connétable et ses capitaines font armer leurs gens et, craignant l'affabulation ou l'exagération, envoient deux chevaliers « très experts en guerre » pour « adviser et aussi rapporter la vérité de ceste besongne ». En attendant, le connétable a fait déployer sa bannière, puis, après avoir eu confirmation de la présence de l'ennemi, sort de son camp avec une partie de ses troupes, laissant le reste en arrière, car on assiège encore le château de Saint-Rémy. Les effectifs sont estimés par Monstrelet à 1 200 “bacinets” (c'est-à-dire “hommes d'armes”) et « un grand nombre » d'archers. On peut considérer que cette troupe présente les mêmes caractéristiques que les armées réunies par Jean sans Peur à la même époque et que les gens d'armes représentant 70% de l'effectif, les archers et arbalétriers sont donc probablement un peu plus de 500. L'armée est forte de 1 700 combattants (hommes d'armes et hommes de trait) et dispose sans doute d'environ 2 400 valets d'armes.

Le connétable range ses troupes en bataille, « par le conseil des plus sages [capitaines] de sa compagnie ». Compte tenu de la faiblesse des effectifs dont il dispose, il ne peut envisager qu'une seule formation de combat : au centre une bataille groupant tous ses hommes d'armes à pied, encadrée à droite et à gauche par « les archers et arbalestriers en maniere de deux èles, tant et si loing qu'ilz se povoient estendre ». A

---

<sup>1</sup>. Auj. Saint-Rémy-du-Val, Sarthe, arr. et cant. Mamers.

l'arrière de la ligne sont placés les chariots, les charrettes, les chevaux et les valets qui les gardent.

Avant le combat, le connétable adoube plusieurs chevaliers, parmi lesquels on relève les noms de son neveu Jean de Luxembourg et de Regnaut d'Azincourt, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. Puis il prend place dans la ligne de bataille « au plus près de sa bannière ».

Les Armagnacs sont surpris de trouver leur adversaire rangé en bataille. Ils n'hésitent pourtant pas à attaquer pour tenter de rompre la formation ennemie. Ils se lancent à l'assaut à cheval « faisant grant bruit et grans criz ». Les archers du connétable de Saint-Pol se sont retranchés derrière un fossé « assez avantageux », et de cette position déclenchent un tir nourri sur l'assaillant, jetant le désordre dans ses rangs. Affolés par les flèches, plusieurs chevaux désarçonnent leurs cavaliers.

Profitant du flottement qui se manifeste chez l'adversaire, le connétable fait alors marcher en avant sa "bataille". Cet assaut est le signal de la fuite chez les Armagnacs. Aussitôt, voyant la déroute se dessiner chez l'ennemi, les archers et les hommes d'armes du connétable se ruent en avant « en eslevant grans cris » et massacrent tous ceux qu'ils peuvent atteindre. Beaucoup des chevaux de l'adversaire ont été blessés par les carreaux et les flèches et leurs cavaliers jetés à terre sont des proies faciles. Les plus acharnés à la poursuite semblent être les gens de trait, légèrement armés, qui désarçonnent les hommes d'armes ennemis et les tuent une fois qu'ils sont à terre.

Enfin, le connétable fait remonter à cheval une partie de ses hommes d'armes et les envoie continuer « vigoureusement » la poursuite. C'est « la chasse », occasion de faire du butin et des prisonniers ; le résultat en est appréciable puisque « iceulx retournans de la chasse ramenèrent bien quatre vingts prisonniers de leurs adversaires devant le connestable »<sup>1</sup>.

Dans cette bataille de Saint-Rémy, trois faits semblent déterminants : l'importance du service de renseignement, la rapidité de mise en place de l'ordre de combat, et l'efficacité des gens de trait. L'ennemi dont le service de renseignement était inexistant s'est heurté à un adversaire rangé en bon ordre sur une position défensive « avantageuse ». Improvisant alors son attaque, il a eu recours à la tactique la plus archaïque, mettant tous ses espoirs dans la dynamique

---

<sup>1</sup>. MONSTRELET, II, p. 250-253.

d'une charge de cavalerie qui a été brisée par le tir des archers et des arbalétriers du connétable.

Valeran de Luxembourg, tout comme Jean sans Peur, savait à l'évidence utiliser ses hommes de trait. C'est là l'une des caractéristiques majeures de la tactique des capitaines bourguignons. Les armées royales françaises au début du 15e siècle, lorsqu'elles ne subissent pas l'influence bourguignonne, sont commandées par des capitaines qui ne semblent pas se soucier d'utiliser efficacement ce type de combattants. L'exemple de la bataille d'Azincourt est en cela significatif. Le plan dressé en octobre 1415 avant la rencontre ne manquait pourtant pas de spécifier la place que tiendraient les archers et arbalétriers français dans l'ordre de bataille :

« [...] Item, seront toutes les gens de trait de toute la compagnie mis devant les II elles de pié, ou gouvernement des chevaliers et escuiers que les chiefs des elles y ordeneront chascun à son costé »<sup>1</sup>.

Cette mesure préconisée par le maréchal Boucicaut (un proche de Jean sans Peur) ne restera qu'à l'état de projet car dans la formation de bataille réellement adoptée par l'armée royale le 25 octobre 1415, les gens de trait seront relégués derrière l'avant-garde, dans une position où il leur sera impossible d'intervenir efficacement :

« Assez avoient archiers et arballestriers mais pas ne les voldrent laisser tyrer pour la plaine qui estoit si estroicte qu'il n'y avoit place que pour les hommes d'armes »<sup>2</sup>.

L'adoption du modèle tactique anglais par les Bourguignons se manifeste après 1415 par l'usage de pieux de bois fichés obliquement en terre pour constituer un obstacle à une éventuelle charge de cavalerie ; cette précaution s'était en effet avérée très utile à Azincourt. L'ordonnance élaborée avant la bataille de Cravant prévoit une telle mesure :

« [...] Item, fut ordonné que chascun archier feist ung penchon aguyté à deux boutz pour ficher devant lui quant besoing en seroit »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>. PHILLPOTTS (Chr.), *op. cit.*, (p. 7, n. 1), p. 65.

<sup>2</sup>. LE FEVRE de SAINT-REMY (J.), *Chronique*, éd. F. Morand, Paris, 1876-1881, I, p. 253.

<sup>3</sup>. MONSTRELET, IV, p. 160.

On trouve ce même usage à Bulgnéville<sup>1</sup>, où est attesté, en outre, pour la première fois l'usage de l'artillerie à poudre par les armées bourguignonnes dans une bataille rangée.

Rien en effet, avant 1431, n'indique l'utilisation d'une artillerie mobile par le duc de Bourgogne ou ses capitaines : le texte du plan de bataille de septembre 1417 ne précise ni la place ni le rôle de ce type d'armes dans l'ordre de combat. Pourtant, l'usage en bataille de pièces d'artillerie n'était pas inconnu de Jean sans Peur : lors de la bataille d'Othée, les Liégeois disposaient de quelques canons et lorsqu'il écrit au duc de Brabant, le duc de Bourgogne ne manque pas de signaler qu'une fois ses ennemis en position, « ils firent incontinent jeter plusieurs canons »<sup>2</sup>. Instruit par cette expérience, le duc s'intéressera par la suite à cette artillerie mobile en usage en Flandre et dans les principautés voisines, cherchant à acquérir pour son propre usage des “ribaudequins”, chariots équipés d'une ou plusieurs bouches à feu<sup>3</sup>.

En 1420, l'artillerie du duc de Bourgogne dispose d'un autre type de pièces relativement légères, les “veuglaires” (dont les spécimens les plus légers pèsent environ 150 kg). Les comptes du receveur général de Bourgogne indiquent qu'en 1423 deux canons du type “veuglaire” ont été « menés devant Cravant pour faire lever le siège mis par les ennemis du duc »<sup>4</sup>. Rien cependant n'indique que ces pièces aient été utilisées durant la bataille.

A partir de 1430 apparaissent, dans les arsenaux ducaux, les “coulevres” ou “coulevrines” (dont le poids varie entre 6 et 25 kg). A Bulgnéville, l'année suivante, Monstrelet indique que l'artillerie du maréchal de Bourgogne était composée de “canons et coulevrines”<sup>5</sup>, fait confirmé par les documents financiers : le canonier du duc Jean Maréchal recevra par la suite un don de 20 fr. en récompense du « voyage qu'il fit en la compagnie du maréchal de Bourgogne au pays de Barrois »

---

1. « Et avoient leurs archiers chascun ung penchon aguisié fichié devant eulx ». *Ibid.*, IV, p. 460.

2. PLANCHER (U.), *op. cit.* (p. 6, n. 3), III, pr. CCLX.

3. SCHNERB (B.), *op. cit.* (p. 9, n. 4), p. 523-524.

4. GARNIER (J.), *L'artillerie des ducs de Bourgogne d'après les documents conservés aux archives de la Côte-d'Or*, Paris, 1895, p. 68, note.

5. MONSTRELET, IV, p. 463.

et au cours duquel il a « tiré de canons et de coleuvres à la journée obtenue par ledit mareschal à l'encontre des Barrois ». En outre, les sources comptables nous ont conservé les noms de Siméon Ferrant et Perrin Godin, « tyreurs de coleuvres » qui ont accompagné le maréchal dans ce « voyage de Barrois »<sup>1</sup>.

Le récit fait par Monstrelet nous indique clairement la place assignée aux bouches à feu dans le dispositif adopté par le maréchal de Bourgogne et le comte de Vaudémont :

« Et après, firent asseoir aucuns canons et coulevrines sur les deux bous et ou milieu de leurs batailles »<sup>2</sup>.

Les canonniers bourguignons laissèrent l'ennemi arriver à bonne portée avant d'ouvrir le feu. L'effet de ce tir semble avoir été surtout psychologique, le désordre créé dans les rangs des « Barrois » (qui s'avancent à pied, tentant sans doute une manœuvre comparable à celle utilisée par Jean sans Peur à Othée) rompant l'élan de leur attaque avant même qu'ils ne soient pris sous le tir des archers :

« Et quand ce vint que les Barrois furent bien près d'eulx, comme à douze à seize drestres, ilz boutèrent le feu tout à une fois dedens leurs canons et coulevrines dessudites, et avec ce eslevèrent un très grand cry. Pour la doubte desquelz canons, grand partie d'yceulz Barrois se plongèrent contre terre et furent fort effraés »<sup>3</sup>.

Ainsi les Bourguignons inauguraient une tactique combinant le feu de l'artillerie à poudre et le tir d'une concentration d'archers et d'arbalétriers. C'était l'aboutissement d'une évolution.

Au terme de cette étude, il convient d'en rappeler les principaux points. Durant les trois premières décennies du 15e siècle, d'Othée à Bulgnéville, la tactique appliquée par les armées du duc de Bourgogne en bataille rangée est caractérisée par une certaine fidélité aux usages de guerre adoptés par les Français depuis le milieu du 14e siècle : le combat à pied et l'utilisation de troupes montées pour une manœuvre débordante. Sur ce point, rien ne distingue véritablement la tactique bourguignonne de la tactique française<sup>4</sup>. L'élément qui semble plus original — bien qu'en

1. GARNIER (J.) *op. cit.* (p. 30, n. 4), p. 224-225.

2. MONSTRELET, IV, p. 463.

3. *Ibid.*, p. 464.

4. Ce fait a été montré par J.-F. VERBRUGGEN, *op. cit.* (p. 5, n. 1), *passim*..

fait hérité des usages anglais — est l'utilisation efficace de grandes unités d'archers et d'arbalétriers destinées à stopper une attaque de cavalerie ou à « rompre » une formation adverse.

A ces principes généraux, vient s'ajouter un parti pris de prudence qui se traduit par la mise sur pied de corps d'observation et de réseaux d'éclaireurs destinés à collecter le plus de renseignements possible sur les effectifs approximatifs ("l'estat") et les intentions ("la convine") de l'adversaire. D'autre part cette prudence tactique conduit les chefs de guerre bourguignons à opter de préférence pour la défensive.

Les capitaines bourguignons ont montré une évidente aptitude à adopter les usages tactiques de l'un et l'autre camp et également à tirer les leçons des batailles livrées antérieurement : il semble bien que l'on puisse retrouver dans les dispositions de combat des armées bourguignonnes entre 1408 et 1431 le fruit des réflexions qui ont suivi Nicopolis, Othée et Azincourt. Enfin, par l'introduction de l'artillerie à poudre à la fin de la période considérée, ces mêmes capitaines ont innové efficacement, aidés en cela par l'apparition de canons de taille réduite susceptibles d'être utilisés en bataille. La tactique utilisée par les armées bourguignonnes jusqu'à la fin du principat de Charles le Téméraire sera tributaire des méthodes de combat mises au point durant les trente premières années du 15<sup>e</sup> siècle.

Bertrand SCHNERB,

Paris.